

AE Animateur d'Equitation

AE

« animateur soigneur »

ACF Organisme de Formation habilité par la FFE

Les objectifs :

Permet :

- L'accès à l'emploi « **Enseignant Animateur** » dans la convention collective des centres équestres.
- La participation à l'enseignement, l'animation des activités équestres.
- La participation au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.
- D'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école, sous l'autorité d'un moniteur.

Donne :

- **Le Diplôme qui permet l'emploi « animateur soigneur » dans la convention collective des centres équestres.**

(téléchargez le [référentiel professionnel](#) et [la fiche RNCP](#))

Organisation dans le temps :

A partir du printemps : contacter ACF

Dès que possible :

Les prérequis et organisations personnelles

Début Août :

Dossier d'inscription complet

Début de la formation :

Début Septembre

La procédure d'inscription :

- **Contacteur ACF** pour un entretien de motivation
 - **Renvoyer la fiche de renseignement** : [la télécharger ici](#)
 - **Frais d'inscription : 65€**
- Satisfaire aux **pré requis** règlementaires :
1. être titulaire d'une licence fédérale compétition club en cours de validité
 2. être titulaire de l'un des diplômes suivants délivrés par la FFE : degré 1 ou galop 6 de cavalier ou de pleine nature ; lorsque la formation se déroule en apprentissage : degré 1 ou galop 5 de cavalier ou de pleine nature.
 3. être titulaire d'un **diplôme de secourisme** de niveau 1 (PSC1 ou équivalent).
 4. présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités équestres datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Prévoir son **financement** (ACF vous établit un devis et vous accompagne dans la recherche de financement).
 - Chercher un **lieu de stage** (centre équestre et tuteur).
 - Renvoyer à ACF le **dossier d'inscription**
 - Sélection et positionnement
 - **Signer le contrat de formation et la convention de stage** en entrée en formation.

Les évolutions de parcours :

- Le AE donne équivalence des tests d'entrée, de l'EPMS (Evaluation préalable à la mise en situation pédagogique), et de l'UC1 du BPJEPS Educateur Sportif Activités Equestres.

La Durée et le principe de l'alternance :

La formation se déroule sur 10 à 12 mois.

Formation 2022-2023, de septembre à juillet, 6588 €

La pédagogie est basée sur le principe de **l'alternance, pour le stagiaire, entre le centre de formation et le centre équestre** : structure d'accueil habilitée.

« La pédagogie en alternance crée une dynamique originale qui favorise l'acquisition des compétences »

([téléchargez la fiche relative à la déclaration des éducateurs sportifs stagiaires](#))

Les atouts de l'alternance :

- Cette pédagogie puise sa richesse dans **l'aller-retour** pour le stagiaire entre centre de formation et centre équestre.
- **L'immersion en entreprise** déclenche des apprentissages.
- Le temps en centre de formation chaque semaine, permet au stagiaire de prendre du **recul sur le quotidien et développe une réflexion sur la pratique**.
- Le **stagiaire exprime son vécu et confronte son expérience à celle des autres**. Le formateur organise et exploite ces informations puis **éclaire ce vécu** par des apports théoriques et pratiques.
- L'interactivité des cours en regroupement, les échanges informels entre stagiaires, permettent aux élèves de découvrir les difficultés de chacun et de **s'enrichir des solutions** des autres. Le stagiaire développe son écoute.
- Le stagiaire commence à **se constituer un réseau de relations professionnelles** qui se développera tout au long de sa carrière.

Les outils de l'alternance :

- **Livret d'alternance** : met un lien entre le formateur, le stagiaire et le tuteur.
- **Suivi régulier des stagiaires** auprès des tuteurs effectué par le formateur: suivi téléphonique, mails systématiques, réunions de tuteurs, visite si besoin.
- Participation des tuteurs aux **évaluations formatives** (examens blancs).
- TAV : **Travaux Attendus à Valider** par le tuteur et le formateur

L'organisation pédagogique :

Le rythme des regroupements en centre de formation **est de 1 à 2 journées par semaine en moyenne, hors vacances scolaires**.

L'équipe pédagogique est constituée d'un **coordonnateur BEES 2^{ème} degré et d'une équipe de formateurs expérimentés**. A cela **s'ajoutent des intervenants experts dans leur domaine**.

La journée se partage

- Entre un **temps « à cheval »** : technique équestre, pédagogie expérimentale ;
- Et un **temps « en salle »** : cours interactifs, cours magistraux, utilisation de la vidéo, exposés, quiz...

Les **regroupements se déroulent en centre équestre**. Cet environnement présente tous les moyens nécessaires à la formation : manège, carrière, cavalerie adaptée, harnachement, matériel pédagogique, salle de travail confortable, club house.

Spécificité pédagogique : les **regroupements sont organisés en 4 temps** :

- **Les contenus** : cours, travaux pédagogiques et pratique équestre.
- **La cohérence** : rappel des objectifs et du calendrier (donner du sens).
- **L'organisation** : transport, financement, rangement, gestion du temps.
- **Le lien** : relationnel entre stagiaires-formateurs-tuteurs.

Le contenu pédagogique :

En référence au programme de formation des modules de formation : prise en charge des publics et encadrement des activités équestres ; maîtrise des techniques équestres ; soins et entretien des équidés et des infrastructures ; gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire.

1. Des cours théoriques sur les thèmes suivants (liste non exhaustive) :

- pédagogie liée aux activités équestres,
- connaissance des différents publics,
- l'animation et ses techniques,
- plan fédéral, notions générales,
- hippologie,
- équitation théorique,
- réglementation liée aux activités équestres,
- consignes de sécurité,
- soins équins,
- réglementation du transport des équidés,
- ressources et produits fédéraux.

2. Des travaux complémentaires :

- fiches pédagogiques,
- observations « in situ »,
- exposés,
- travaux Attendus à Valider.

3. De la pédagogie expérimentale.

4. Des cours de pratique équestre :

- dressage,
- obstacle,
- travail à pied,
- travail à l'extérieur et en terrain varié,
- découvertes de disciplines non olympiques,
- préparation d'un équidé pour le transport,
- embarquer et débarquer un équidé.

5. Des techniques d'entretien, analyses de la pratique.

6. De l'initiation à l'éthologie.

7. Initiation à l'encadrement du handisport

8. Du travail sur la méthodologie (comment s'organiser au quotidien dans le travail, s'intégrer dans le centre équestre).

9. Le partage d'expérience.

10. L'accompagnement en projet personnel de développement professionnel.

[\(Téléchargez le programme de formation\)](#)

La préparation aux évaluations certificatives des 3 Blocs de Compétences BC :

Le diplôme est acquis si les 3 BC sont acquis.

Chaque BC est un bloc de compétences acquis définitivement.

BC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

BC2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité.

BC3 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être.

Les évaluations certificatives de ces 3 BC se déroulent selon les modalités fixées par la FFE

[\(téléchargez le référentiel de compétences\)](#)

Les financements :

1. **contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.** (chercher un employeur / centre équestre). Ces contrats sont initiés par l'employeur et l'OF puis gérés par l'OPCO (OPérateurs de COmpétences) des centres équestres : OCAPIAT. <https://www.ocapiat.fr/>

2. **pour un salarié**, financement par son OPCO (transitions pro, ocapiat...)

3. **pour un employeur**, financement par son OPCO (Vivéa...)

4. financement possible par la **région Auvergne-Rhône-Alpes**

5. financement possible par **Pôle-Emploi**

6. **autofinancement**

7. les **indemnités de pôle emploi** sont maintenues pendant la formation.

L'accessibilité aux personnes handicapées :

Les locaux du centre équestre de regroupement Le Troubadour sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. nous étudions la faisabilité de la formation pour tout cas particulier, en ce qui concerne la mobilité réduite et en ce qui concerne tout type de handicap, en concertation avec les institutions référentes.

<http://www.handisport.org/les-29-sports/equitation/>

L'expérience de ACF :

ACF forme au métier de moniteur depuis 2008. ACF a accompagné 313 stagiaires « animateur soigneur » avec un taux de réussite au diplôme de 90%.

60% des diplômés poursuivent la formation en BPJEPS à l'issue immédiate. Un petit pourcentage poursuivent la formation après une période de professionnalisation. L'offre d'emploi est suffisante pour absorber tous les sortants de diplôme.

Tableau des résultats :

Formation	Année	st entrée	pourcentage abandon	pourcentage réussite	insertion dans l'emploi et	taux de satisfaction
-----------	-------	-----------	---------------------	----------------------	----------------------------	----------------------

					poursuite de formation à 3 mois	
AE	2020-21	20	10%	100%	84%	100%
	2021-22	25	12%	95%	90%	100%